



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

Bureau de la gestion, des dotations et des compétences

1, ter avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par :

Annick MARTY :

Tél. : 01.49.55.51.71 Fax. : 01.49.55.48.19

Marie-Line COUDERC

Tél. : 01.49.55.51.81 Fax. : 01.49.55.48.19

NOR : AGRE0912913C

Suivi par : D.R.A.F. / D.A.F. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents concernés

NOTE DE SERVICE
DGER/SDEDC/N2009-2066

Date: 10 juin 2009

Date de mise en application : immédiat

Nombre d'annexes : 6

Date de limite de réponse :

- 16 juin 2009 (retour DRAF/DAF)

- 18 juin 2009 (retour à l'administration centrale)

Observations : cette note de service est diffusée intégralement sur internet www.chlorofil.fr et NOCIA

Objet : Appel de candidatures pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer au cours de la rentrée scolaire 2009 de :

- directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01),
- directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02),
- directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04)

Référence : - Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture

« (<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000515152&fastPos=1&fastReqId=1609614257&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>)

Mots-cles : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2009 – troisième phase.

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i> Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles	<i>Pour information :</i> Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2009.

Elle comporte les dispositions générales, la liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2009, suite aux première et deuxième phases d'affectation des personnels de direction,

Les candidats désireux d'obtenir des précisions sur le cadre d'exercice des différentes fonctions sont invités à se reporter à la note de service n°2009-2043 du 15 avril 2009, publiée sur NOCIA.

- 1. Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2009 ;**
- 2. 5 Annexes**

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les postes de direction sont des **postes à profil** qui nécessitent que les candidats prennent obligatoirement contact avec l'autorité académique concernée (DRAF-DAF / SRFD-SFD) et ses services.

La durée d'affectation dans un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice des fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans à sept ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste.

I – Personnels concernés :

- Personnels sous statut d'emploi de directeurs ou de directeurs adjoints d'EPLEFPA ;
- Fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude pour la rentrée scolaire 2009 et qui sont actuellement en formation ;
- Fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Ces personnels sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, et font fonction de personnel de direction. C'est la date d'entrée effective dans le statut d'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude, qui détermine leurs possibilités d'évolution de carrière dans ce statut (promotions, participation à la mobilité, attribution du régime indemnitaire). Pour ces raisons il est recommandé de présenter au plus tôt la liste d'aptitude et de veiller avant de solliciter un emploi de "faisant fonction" aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à cette liste. Il est précisé que ces personnels ne seront pas prioritaires dans la gestion du mouvement et qu'ils seront nommés en qualité de faisant fonction.

II – Demandes de mutation :

A - Généralités :

Il est rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront reçue dans le cadre du mouvement.

Les imprimés à utiliser ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation sont annexés à la présente note. Les demandes de mutation seront établies avec soin et précision. Les pièces justificatives seront obligatoirement jointes au dossier.

B - Rappels importants :

Les postes des agents occupant leur fonction de direction depuis plus de dix ans et âgés de moins de 56 ans à la date de la rentrée scolaire apparaissent vacants.

En effet, « *les personnels de direction ne peuvent exercer les fonctions de direction mentionnées à l'article 4 plus de dix ans dans le même établissement public. A l'issue d'une période de huit ans dans le même établissement, les personnels de direction sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation. S'ils n'ont pas changé d'établissement au terme de cette période de dix ans, ils font l'objet d'une nouvelle affectation par le ministre chargé de l'agriculture au plus tard à la fin de cette période. Il peut être dérogé à cette règle dans l'intérêt du service, ainsi que pour les personnels ayant occupé trois postes différents dans des emplois de direction* » (article 24, 3^{ème} alinéa du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

Les agents ayant effectué une demande de principe mais qui occupent leur poste depuis moins de trois ans ne participent pas au mouvement.

En effet, « *Peuvent demander leur mutation les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivé par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoint* » (Article 24, 2^{ème} alinéa du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

III – Envoi des dossiers :

La procédure retenue pour la troisième phase du mouvement 2009 se compose de deux démarches conduites en parallèle.

A. La démarche administrative :

Elle consiste, seulement pour les agents n'ayant pas obtenu satisfaction à la première et deuxième phases du mouvement 2009, à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, une candidature à un ou plusieurs postes de direction.

A cet effet, **le candidat** adressera, par la voie hiérarchique,

- UN EXEMPLAIRE COMPLET du formulaire annexé à la présente note (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) ;
- UN *CURRICULUM VITAE* actualisé avec photo d'identité.

à la DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale, de préférence **avant le 16 juin 2009**

A titre d'information, un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* sera adressé **par l'agent impérativement** à la DGER/SDEPC et au SG/DMC/MGES sous forme papier ou électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SD/EDC) Bureau de la gestion, des dotations et des compétences (BGDC) 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP	annick.marty@agriculture.gouv.fr , bertrand.droquet@agriculture.gouv.fr marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC/MGES 78, rue de Varenne 75700 PARIS 07 SP	claude.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr

L'autorité hiérarchique complètera chaque formulaire en portant un avis circonstancié dans les cadres correspondants (annexes B et C) puis transmettra à la DGER et à la DMC l'ensemble des demandes collectées, impérativement pour le **18 juin 2009**.

L'**autorité hiérarchique** (DRAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale) retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe D) de sa candidature ;

B. La démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil :

Les postes de direction sont des postes à profil. Aussi, les candidatures de principe aux fonctions de directeur et de directeurs adjoints d'EPLFPA seront présentées sous la forme d'une **lettre de motivation** accompagnée d'un **curriculum vitae** actualisé avec photo d'identité récente. La lettre et le *curriculum vitae* sont adressés à chaque autorité académique sous l'autorité de laquelle se situe le poste visé, pour le **22 juin 2009**

Les coordonnées des autorités académiques figurent en annexe E à la présente note. Les candidats sont invités à prendre contact avec l'autorité académique d'accueil, pour présenter leur candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste offert.

C. La procédure d'examen des candidatures :

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche). L'instruction finale des dossiers est conduite par la DGER (Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle) en partenariat avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières)

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche propose au Secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLFPA. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du Secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

2 – POSTES OFFERTS

Après les **CODES et LIBELLES** des établissements figurent les postes **VACANTS (V.)** puis les postes **SUSCEPTIBLES d'être vacants (S.V.)** et enfin les **OBSERVATIONS** éventuelles.

- **DIRECTEUR D'EPLFPA (01)**
- **DIRECTEUR ADJOINT D'EPLFPA CHARGE DELA PEDAGOGIE (02)**
- **DIRECTEUR ADJOINT D'EPLFPA CHARGÉ DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (04)**

**Pour le Ministre de l'agriculture et de la pêche
et par délégation,
le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche**

Jean-Louis BUËR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
--

DEMANDE DE MUTATION ou d'AFFECTATION sur un poste de direction d'EPLEFPA

Document à adresser 1 ex papier : DRAF/DAF/SRFD/SFD 1 ex par mail : DGER/SDEDC

RENTREE SCOLAIRE : ANNEE 2009	
--------------------------------------	--

Date limite d'envoi : 16 JUIN 2009	
---	--

ETAT CIVIL : (en lettres capitales)
--

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		TEL. PERSONNEL	
N° EPICEA		TEL. PORTABLE	
ADRESSE MAIL			

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) : Pacsé(e)		Vie maritale		Veuf (ve)		Divorcé(e)		Célibataire	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge				Enfant ou conjoint (e) handicapée					
Autorité parentale unique				Garde partagée					

Situation administrative du conjoint

En cas de demande de mutation avec le (la) conjoint (e) en poste au ministère de l'agriculture et de la pêche : Précisez

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		N° EPICEA	
AFFECTATION (conjoint)			

CARRIERE

CORPS		GRADE	
TYPE DE CONCOURS		Externe	Option de formation
		Interne	↓
		Réserve	
ETABLISSEMENT			
POSTE			
DISCIPLINE ENSEIGNEE			
ANNEE D'INSCRIPTION A LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR 1ERE OU 2EME CLASSE <i>(année de la rentrée scolaire à laquelle elle s'applique)</i>			
Date de prise de fonction en qualité de « FAISANT FONCTION »		Directeur (01)	
		Directeur adjoint (02)(03)(04)	
DATE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION			

Notes définitives administratives :			
--	--	--	--

	2007		
--	------	--	--

		2008	
--	--	------	--

NOM – PRENOM du candidat :	
----------------------------	--

AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2009 (par ordre de propriété)						
	Etablissement	Type de poste				N° poste
		01	02	03	04	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent)

NOM – PRENOM du candidat :	
-----------------------------------	--

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent) suite

--

Date :/...../.....	« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » réécrire la mention « Lu et approuvé » Signature
------------------------------------	--

NOM – PRENOM du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Cochez l'une des cases suivantes :

<input type="checkbox"/>											
	Très Favorable		Favorable		Passable		Réservé		Défavorable		Très Défavorable

Date :/...../.....

Nom et signature :

NOM – PRENOM du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR REGIONAL ET DE LA FORET OU DU DAF:

Cochez l'une des cases suivantes :

<input type="checkbox"/>											
	Très Favorable		Favorable		Passable		Réservé		Défavorable		Très Défavorable

Date :/...../.....

Nom et signature :

ACCUSE DE RECEPTION

A ENVOYER A L'AGENT UNIQUEMENT

(Ce document ne doit en aucun être adressé à l'Administration Centrale)

DEMANDE DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION D'EPLFPA

RENTREE SCOLAIRE 2009 – 3^{ème} phase

A remplir par l'agent

A remplir par l'agent	
NOM :	
PRENOMS	
N° EPICEA	

A remplir par le DRAF/DAF

A remplir par le DRAF/DAF	
Demande reçue le :	
Nom	
Qualité du signataire	
Date	
	SIGNATURE

Coordonnées des DRAF - DRIAF/DAF :

REGION	Prénom & NOM	TELEPHONE
ALSACE	Jean-François QUERE	03 88 25 91 00
AQUITAINE	Jacques MERIC	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Jean DORSEMAINE	04 73 42 14 17
BASSE-NORMANDIE	Yves GEFFROY	02 31 24 97 07
BOURGOGNE	Jean-Roch GAILLET	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE	Yvan LOBJOIT	03 26 66 20 00
CORSE	Loic GOUELLO	04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Alain MARAVAL	03 81 47 75 00
HAUTE-NORMANDIE	Odile BOBENRIETHER	02 32 18 94 04
ILE-DE-FRANCE	Hélène DE COMARMOND	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	François PROJETTI	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Miche SALLENAVE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Alain VERNEDE	03 20 96 41 00
PAYS-DE-LA-LOIRE	Philippe DE GUENIN	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Elisabeth CHAMPALLE	04 78 63 13 13
DOM/TOM		
MARTINIQUE	Jérôme FROUTE	05 96 71 20 40
GUYANE	François CAZOTTE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
GUADELOUPE	Gilbert GRIVAULT	05.90.99.09.55

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région		code poste	V ou SV	LEGTA ou LPA rattachés	nbre centres constitutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Auvergne	EPLEFPA d'Yssingaux (43)	1135	SV		4	1	4	3	1	22	449	productions-aménagement-services		67 836
Bourgogne	EPLEFPA de Terres de l'Yonne La Brosse (89)	1059	V		5	3	4	2		19	399	productions-aménagement-transformation	122	30 996
Franche-Comté	EPLEFPA de Valdoie (90)	1075	SV		4	1	4	3	1	10	159	transformations	160	21 272
Limousin	EPLEFPA d'Ahun (23)	1116	SV		4	3	4+	1		23	535	productions-aménagement-services	198	91 904
Rhône-Alpes	EPLEFPA de Montravel (42)	1127	SV		3	1	2	3		12	216	productions-services		65 560
Rhône-Alpes	EPLEFPA de Cognin (73)	1124	SV		1	1	1			6	169	services		

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	LEGTA ou LPA rattachés	nbre centres constitutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Auvergne	EPLEFPA d'Aurillac (15)	1250	SV		5	2	4	2	1	17	363	productions-aménagement-transformation	167	79 418
Bourgogne	EPLEFPA de Terre de l'Yonne la Brosse	5455	V		5		4	2		19	399			
Bourgogne	EPLEFPA de l'Etang sur Arroux (89) Velet	1180	SV		2		1			4	81	aménagement		18 284
Bourgogne	EPLEFPA de Beaune (21)	1177	SV		4	2	4	1		16	298	productions services	121	220 243
Bretagne	EPLEFPA de Merdrignac (22)	1207	V		3	1	3		3	14	280	aménagement-services	219	
	EPLEFPA de Pontivy (56)	1208	V		3	4	1			24	430	productions services aménagement transformation		65 933
	EPLEFPA de Caulnes (22)	1204	SV		4	1	2	2		13	195	aménagement-services-productions	44	24 539
Champagne-Ardenne	EPLEFPA de Châlons-en-Champagne (51)	1157	V		3		4	2		18	436	productions transformation services		24 376
	EPLEFPA de Charleville-Mézières (08)	5446	V		4		4	1		16	346	productions-aménagement-transformation	92	91 078

DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (code 04)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	LEGTA ou LPA rattachés	nbre centres constitutifs EPLEFPA	classement EPLEFPA au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPLEFF en 2007	volume heures stagiaires form prof EPLEFPA en 2007
Limousin	EPLEFPA Limoges	Création 4427	V		6	1	4+	1	les 2 en 3e	18	483	productions-aménagement-services-transformation	48 379

La fiche de poste est consultable auprès du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt concerné.